Département du Gard

Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 à 18h30

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/10/2020

Présents : Bonnal Élisabeth ; Bourrassol Séverine ; Bousquet Alain ; Fleury-Lesauvage Jean-Luc ; Gras Frédéric ; Guiraud Mireille ; Petit Nathalie ; Prat Romain ; Rauzier Ellen ; Rousset Mathieu ;

Absent excusé : Damien Trouillas **Secrétaire de Séance** : Nathalie PETIT

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2020 ; Le Procès-verbal ne soulève aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

D2020_0041

Objet : Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de document d'urbanisme - Plan Local d'Urbanisme à Alès Agglomération

Vu l'article L5216-5 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-12-18B3-001 du 18 décembre 2018 constatant les compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1er janvier 2019 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 la communauté d'agglomération deviendra compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1er janvier 2021, sauf si, dans les 3 mois précédent cette date, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à Alès Agglomération et de demander au conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

D2020_0042

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial 2021 pour la création et l'aménagement d'un parking communal lieu-dit « Cadenat »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la création d'un parking communal sur la parcelle B986 lieu-dit « Cadenat », un estimatif des travaux a été réalisé, il s'élève à un montant de 43 096.20€ hors taxe soit 51 715,44€ TTC.

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention peut être réalisée auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial 2021. Le projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet établi et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande d'aide financière.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers approuvent la demande de subvention au titre du contrat Territorial 2021.

D2020_0043

Objet : Demande de subvention auprès du SMEG pour l'éclairage public dans le cadre de la création et de l'aménagement d'un parking communal lieu-dit « Cadenat »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la création d'un parking communal sur la parcelle B986 lieu-dit « Cadenat », un estimatif a été réalisé pour l'installation de l'éclairage public (travaux, fournitures et pose de mats d'EP) ;

Compte-tenu du coût de ces travaux qui s'élèverait à un montant de 11 870.08€ HT soit 14 244.10€ TTC, Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard ;

Ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet établi et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers approuvent la demande de subvention auprès du SMEG.

D2020_0044

Objet : Demande de subvention 2020/2021 aux services de l'État pour la création et l'aménagement d'un parking communal lieu-dit « Cadenat »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la création d'un parking communal sur la parcelle B986 lieu-dit « Cadenat », un estimatif des travaux a été réalisé, il s'élève à un montant de 43 096.20€ HT soit 51 715,44€ TTC ;

Compte-tenu du coût de ces travaux Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État pour la réalisation de cet investissement. Le projet ne pourra

être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet établi et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers approuvent la demande de subvention auprès des services de l'État.

D2020_0045

Objet : Demande d'un fonds de concours pour la création et l'aménagement d'un parking communal lieu-dit « Cadenat » auprès de la Communauté Alès Agglomération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la création d'un parking communal sur la parcelle B986 lieu-dit « Cadenat », un estimatif des travaux a été réalisé, il s'élève à un montant de 43 096.20€ HT soit 51 715,44€ TTC.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier à Alès Agglomération dans le cadre des fonds de concours votés dans le cadre du plan de relance des entreprises. Ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention des subventions demandées et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet établi et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers approuvent la demande de fonds de concours auprès de la Communauté Alès Agglomération.

Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C259 Quartier Aumède (remise Capeau Michel)

Monsieur GRAS explique que la remise appartenant à Monsieur CAPEAU Michel était à la vente et que ce bien a trouvé un acquéreur. La commune doit répondre à la déclaration d'intention d'aliéner. Il informe le conseil qu'il ne prendra pas part à ce vote car le local est limitrophe avec une propriété lui appartenant. Les 9 conseillers présents décident de ne pas préempter ce bien.

D2020_0046

Objet : Refus signature convention financière de l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie entre Alès Agglomération et la commune de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Monsieur le Maire fait lecture au conseil Municipal de la convention financière entre la communauté d'Alès Agglomération et la commune de Saint-Césaire-de-Gauzignan concernant l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie.

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération n°C2019-10-13 en date du 12 décembre 2019 ;

Vu la décision n°2020/0325 en date du 21 septembre 2020 qui abroge et remplace la décision N°2020/0151 en date du 7 mai 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Refuse la convention financière de l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie entre Alès Agglomération et la commune de Saint-Césaire-de-Gauzignan, figurant en annexe de la présente délibération ;

- N'autorise pas le maire à signer ladite convention ainsi que les avenants à venir correspondants.

- Demande qu'une participation plus juste soit proposée aux petites communes ou que le coût soit basé sur la consommation réelle relevée sur chaque hydrant sachant que ceux-ci ne sont utilisés que pour la défense incendie et non pour le nettoyage des rues, etc…

D2020_0047

Objet : Désignation d'un membre du Conseil pour l'instruction et la délivrance des dossiers d'urbanisme pour lesquels le maire est intéressé

Vu l'article L422-7 du code de l'urbanisme ;

En application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire de la collectivité est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation du droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et autres), soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;

Considérant que pour les dossiers d'urbanisme qui seront déposés au cours du présent mandat par Monsieur Frédéric GRAS en son nom ou en tant que mandataire ou par un proche parent, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance d'une autorisation du droit du sol à l'issue de la phase d'instruction.

Après débat, le Conseil Municipal désigne Monsieur Mathieu Rousset, 1er Adjoint au maire, pour assurer cette tache pendant toute la durée du mandat.

6/ Questions diverses :

- Demandes de subventions : - Site Météo de Monsieur Loïc SPADAFORA et Prévention Routière : les 2 demandes sont refusées par l'ensemble des conseillers. Certains élus se disent plus favorables pour apporter une aide à une commune qui a été sinistrée par les crues du 19/09/2020. Cette demande sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Remplacement temporaire de Marcel Carbonell qui est en arrêt maladie: C'est Monsieur Guy BOURBAL qui a effectué l'entretien du Village et l'ESAT ELISA a réalisé l'entretien du Cimetière et de l'aire de jeux communale.

- Réunion frelons asiatiques : le mercredi 4 novembre 2020 à 18h00 à la salle polyvalente de St Etienne de l'Olm : C'est Mathieu Rousset qui représentera la commune à cette réunion.

- Monsieur le maire fait un retour sur la visite de Monsieur RIEUTORD et de Mme RALLET de la DDTM du Gard concernant l'évolution souhaitée pour le PLU de la commune. Une réunion sera programmée sur cette question prochainement.

La séance est levée à 20h45